



# PACS

## **Documents à fournir :**

La convention de PACS personnalisée ou formulaire complété Cerfa n°15726\*02)

La déclaration conjointe d'un PACS (Cerfa 15725\*03)

La carte nationale d'identité pour les deux partenaires

Les actes de naissance des deux partenaires datés de moins de 3 mois pour les partenaires français ou moins de 6 mois pour les partenaires étrangers nés à l'étranger (à demander à la mairie du lieu de naissance)

Un justificatif de domicile

Pour les personnes divorcées : joindre le livret de famille avec la mention de divorce apposée ou le jugement de divorce

Pour les personnes veufs ou veuves : livret de famille correspondant à l'ancienne union portant mention du décès ou l'acte de décès de l'ex-époux ou l'acte de naissance de l'ex-époux avec la mention de décès.